

**XIX**  
**CAPACITÉ DE MENTALISATION CHEZ L'AGRESSEUR SEXUEL**

Mentaliser est à comprendre dans notre travail comme une fonction fondamentale du psychisme que l'on reconnaît sous forme d'une fonction qui "atténue l'impact des excitations en leur conférant un sens; [qui] diffère la satisfaction; [et qui] maintient la constance de l'objet"<sup>1</sup>. La mentalisation est donc le processus psychique qui prend en charge la tension *in-corpore* (à effet physiologique) pour lui permettre d'advenir psychiquement et de s'inscrire dans l'histoire du sujet. En d'autres termes, de transformer les traumatismes ou les actes violents relevant souvent d'un hors-psyché, en blessures à penser.

Évaluer la mentalisation ou encore les potentialités d'élaboration psychique de nos populations, c'est utiliser un certain nombre de données (certes parcellaires) de cette étude qui fonctionneront comme autant d'observateurs :

- la qualité des angoisses, avant et pendant l'incarcération;
- les positions émotionnelles et relationnelles avant et pendant l'incarcération;
- la contenance psychique;
- la potentialité régressive;
- la capacité dépressive;
- la dimension onirique.

Nos deux populations étant composées de sujets incarcérés, nous avons considéré l'incarcération comme une situation expérimentale, identique pour tous les sujets et à laquelle ils devront faire face. La situation étant ainsi définie, il est alors possible d'en tirer des conclusions quant aux fonctionnements psychiques que le sujet utilisera pour s'adapter à son environnement. Une telle stratégie adaptative ne pourra qu'être cohérente avec ses compétences psychiques. Il ne faudrait cependant pas croire que cette adaptation, si difficile soit-elle, ne serait qu'un cas particulier. Nous la posons comme exemple d'adaptation à un environnement social peu tolérant aux agresseurs. Mais quel environnment l'est réellement? Ainsi, avons nous fait l'hypothèse que les capacités d'adaptation dont feront preuve les agresseurs en prison sont aussi, avec une intensité moindre, celles dont ils font preuve dans leur vie en dehors de l'univers carcéral.

---

<sup>1</sup> - DORON R. (1991) : art. *Mentalisation*, in DORON R., PAROT F. (1991) : Dictionnaire de Psychologie, Paris, éd. PUF, 1ère éd.1991, 761 p., p. 429.

Il s'agit ici de mettre en tension certains résultats de cette recherche, afin d'envisager l'exigence, sur le plan thérapeutique, d'un "au-delà" du pénal. Il s'agit aussi de tirer de cette mise en tension certaines validations d'approches cliniques avec ces sujets et la nécessité peut-être d'en étendre la pratique compte tenu des traits spécifiques de leur organisation psychique.

## 1- L'Angoisse

	<b>Agresseurs %</b>	<b>Témoins %</b>
<b>Angoisse : souvent ou plutôt souvent</b>	<b>51</b>	<b>40</b>
<b>Peur dans les endroits élevés</b>	<b>44</b>	<b>26</b>
<b>Peur de certains animaux</b>	<b>44</b>	<b>29</b>

En dehors de la prison plus de la moitié des agresseurs sexuels disent ressentir plutôt souvent ou souvent de l'angoisse contre seulement 40% des témoins. Par contre, lorsqu'il s'agit de peurs intenses, les témoins y sont plus sujets que les agresseurs sexuels. Ces peurs sont plus souvent liées à des éléments de réalités concrètes pour les témoins, par exemple et de manière significative, les lieux élevés (44% vs 26%), certains animaux (44% vs 29%).

Ces éléments montrent que si en général les sujets agresseurs sexuels présentent plus d'angoisse, ils en ont moins de représentation que les Témoins qui semblent présenter des phobies plus organisées. **Chez les agresseurs sexuels l'angoisse serait donc plus diffuse, latente, sans réelle organisation phobique, elle signerait une difficulté de mise en représentation psychique.**

## 2 - Comparaison entre le comportement relationnel avant et pendant l'incarcération

Cette comparaison fait apparaître de singulières particularités qui semblent dues, au premier regard, à la situation carcérale spécifique de l'agression sexuelle, particulièrement de ceux que l'on nomme "les pointeurs".

Sentiment	d'être regardé de travers		d'être espionné		d'être sur ses gardes	
	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins
Avant incarcération	35%	56%	29%	44%	53%	62%
Pendant Incarcération	68%	65%	39%	40%	72%	81%

Par exemple, avant l'incarcération, 56% des Témoins ont le sentiment d'être regardé de travers, seul 35% des agresseurs sexuels l'ont. Une fois incarcéré, c'est 68% des agresseurs sexuels qui ont ce sentiment contre 65% des Témoins. Le sentiment d'être espionné baisse légèrement chez les témoins avec l'incarcération, il augmente de plus de 10% chez les agresseurs sexuels. Avec "le sentiment d'être sur ses gardes", l'augmentation est de 19 points dans les deux groupes, avec le même décalage de 10% supérieur pour les témoins<sup>1</sup>. En dehors de la prison les Témoins présentent donc un tableau d'entrée plus pathologique (données significatives sur l'ensemble des résultats) que les agresseurs sexuels, où domine la menace par l'extérieur avec de fort traits projectifs. Cependant, le score au sentiment d'être espionné doit retenir notre attention, en effet, les Témoins lorsqu'ils sont incarcérés enregistrent une baisse légère de leur activité projective, par contre les agresseurs sexuels voit leurs résultats potentialisés.

Envisageons maintenant la réaction des sujets à la critique.

	Sujet n'aime pas être critiqué		Même si la critique est justifiée		La critique le rend violent	
	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins
Avant incarcération	47%	50%	24%	41%	17%	22%
Pendant Incarcération	47%	57%	34%	41%	9%	29%

<sup>1</sup> - Avt Incarcération : T=62%, ASx=52%; Pdt : T=81%, ASx=71%.

Pour la population témoin, le seuil de réactivité à la critique est d'emblée élevé (50%) et celui-ci est encore potentialisé par la situation carcérale (57%). Si l'on précise que la critique est justifiée, introduisant ainsi un élément d'objectivation de celle-ci, visant à contenir la dimension projective par l'appel à une réalité éprouvée, le pourcentage des Témoins avant et pendant l'incarcération ne diffère pas : 41% n'aiment pas être critiqué.

Ce taux est cohérent avec le chiffre précédant, en effet cette population présente par ailleurs toutes les caractéristiques d'éléments franchement persécutoires donc, même quand la critique est justifiée, le taux de réactivité est presque identique (50 à 41%). L'impact de la réalité consciente perçue est peu opérante. Enfin, en ce qui concerne la violence, la situation carcérale, en potentialisant l'insécurité du sujet, en potentialise sa dangerosité (passage de 22 à 29%).

En ce qui concerne les agresseurs sexuels le mode de réponse est inverse de celui des Témoins. D'un taux presque identique au départ (47%), leur seuil de réactivité à la critique n'est pas modifié par l'incarcération. Par contre, l'introduction de l'élément de réalité présentant la critique comme justifiée est reconnu et entraîne un effet calmant important sur l'élément persécutoire (passage de 47 à 24%). Ce même élément de réalité perdra de son pouvoir "calmant" dans la situation carcérale qui remobilisera l'insécurité du sujet (passage de 24 à 34%). Cependant, avec la question de la violence déclenchée par la critique, contre toute attente et en opposition nette avec les Témoins, la situation carcérale fait baisser de moitié le taux de réactivité violente. Là encore, il nous faut lire ces résultats à la lumière de la situation carcérale. En règle générale, celle-ci augmente le seuil persécutoire. Si les agresseurs sexuels ne varient pas avant ou pendant l'incarcération, ne devons nous pas lire cela comme : "il ne faut pas que l'on perçoive que je suis un agresseur sexuel sinon ma position risque d'être encore plus inconfortable". Cette hypothèse permet de comprendre que **les réactions pouvant spécifier les agresseurs au regard des autres détenus et les faire sortir de l'anonymat, particulièrement les réactions de**

**violence, sont gommées.** Cette constatation permet de comprendre que l'augmentation du taux de réactivité des agresseurs sexuels dans la situation carcérale même si la critique est justifiée est une réaction qui n'a lieu qu'en leur for intérieur, sans expression externe, c'est-à-dire que les sujets opéreront un barrage quant à l'expression de ces affects violents.

Cela est confirmée par la position des sujets à l'égard de l'expression de la colère.

	Souvent en colère	
	Agresseurs	Témoins
Avant incarcération	26%	25%
Pendant Incarcération	8%	16%

En dehors de la prison 1 sujet sur 4 qu'il soit agresseur ou Témoin, se met souvent en colère. Une fois incarcéré, c'est un agresseur sur 9 contre un Témoin sur 6 qui conservera le même comportement. Ainsi, l'incarcération pour les sujets agresseurs sexuels opère un véritable étouffement de l'affect de colère.

Ces dernières conclusions permettent de faire l'hypothèse que les sujets agresseurs sexuels mettent en oeuvre une **répression des affects<sup>1</sup> de violence et de colère** afin de ne pas être spécifiés par rapport aux autres détenus. Réprimer particulièrement l'affect de violence constitue pour eux une répression de caractéristiques identitaires, puisqu'il s'agit de réaction à la critique, cette dernière mettant toujours en jeu le narcissisme.

Cette répression leur permet de se fondre dans le paysage carcéral, d'en épouser les formes et les contours afin de passer inaperçu et ainsi de se protéger. Il s'agirait là d'une stratégie "passe-muraille", capacité de "modelage" par appui sur l'environnement externe, c'est ce qui fait, qu'en règle général, ces sujets ne posent pas de problème disciplinaire dans les prisons.

---

<sup>1</sup> - PARAT C. (1991) : *A propos de la répression*, Rev. franç. Psychosom., éd. PUF, 1/1991, p. 93-114.: L'effacement de l'affect constitue une rupture de continuité entre excitation et représentation. Une telle conception se lie avec l'idée d'un principe de calmance.

### 3 - La contenance psychique

Étudier la capacité de contenance psychique c'est rechercher, à terme, les capacités de liaison avec des représentations. Il s'agit d'évaluer les potentialités de l'appareil psychique à lier des excitations<sup>1</sup>. Contenir suppose être soi-même capable d'être contenu dans un environnement pouvant fonctionner, à certains moments ou dans certaines conditions de défaillance des qualités du contenant primaire (relation mère-nourrisson), comme élément de contention des excitations. Dans ces derniers cas, l'environnement devient un étayage pour la capacité de contenance psychique du sujet. La défaillance ou les altérations du contenant psychique se traduisent toujours par des mécanismes projectifs.

Nous avons donc exploré la dimension projective et demandé à nos populations par exemple si en général elles étaient jalouses, si elles avaient l'impression que l'on devinait leurs pensées ou si elles se sentaient méprisées

	En général êtes-vous jaloux		Sentiment parfois qu'on devine vos pensées		Impression parfois d'être méprisé	
	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins
Avant incarcération	51%	66%	29%	50%	28%	35%
Pendant Incarcération	26%	28%	23%	34%	53%	46%

Les Témoins sont plus jaloux en dehors de la prison et l'incarcération fait baisser les scores de manière impressionnante pour cette population. Pour une telle question, il est moins important d'avoir un indice de la jalousie de nos sujets qu'un indicateur de leur activité projective. La jalousie, en effet,

---

<sup>1</sup> - Je rappelle que c'est la mère qui joue le rôle de premier contenant pour la surcharge émotionnelle de son bébé, c'est encore à elle que revient le rôle de transformer ces quantités d'excitations non liable par l'enfant, en quantité psychiquement transformable, c'est là son activité détoxiquante. C'est dans un second temps que l'enfant introjectera cette relation "contenant - contenu" (par le mécanisme de l'identification projective, tel que W. R. Bion l'a décrite), créant progressivement ses propres processus pour penser sa pensée, générant eux-mêmes des contenants de pensée. Ultérieurement ces derniers fonctionneront comme des processus donnant sens aux perceptions et aux raisonnements (B. Gibello).

est la projection sur le partenaire des désirs d'infidélité et de l'intérêt homosexuel pour le rival.

Un Témoin sur deux pense que ses pensées sont parfois devinées avant l'incarcération, contre un agresseur sexuel sur trois. L'incarcération modifiera peu le score pour les seconds, par contre il ne reste plus qu'un Témoin sur trois qui éprouve ce sentiment à l'intérieur de la prison.

Ces deux résultats nous indiquent que pour les Témoins l'incarcération a un effet de contenance psychique indéniable, avec pendant celle-ci une baisse des défenses projectives; cela est corroboré par les résultats au "sentiment d'être espionné". Cet effet de contenance ne semble pas jouer pour les agresseurs sexuels que l'incarcération confronte à l'émergence permanente d'une réalité menaçante, par exemple, avant l'emprisonnement, un agresseur sur quatre seulement a le sentiment d'être méprisé alors que c'est le cas d'un témoin sur trois; avec l'emprisonnement c'est un peu plus d'un agresseur sur deux qui présente cette crainte alors que ce n'est le cas que d'un peu moins d'un Témoin sur deux.

Certes, la situation de l'agresseur sexuel en prison est délicate mais, malgré cela, ces résultats nous permettent de saisir que les agresseurs sexuels, tous délits confondus, sont sous le coup de l'actuel, dans une dépendance réactive très grande par rapport à leur environnement. Au contraire les témoins arrivent à utiliser l'environnement carcéral afin de s'y trouver psychologiquement contenus. Cependant, l'étude du contenu des cauchemars nous indique ce qui est occulté par les chiffres : à savoir que cet actuel menaçant donne une figuration aux angoisses diffuses qui, elles, disparaissent très rapidement une fois que le sujet est incarcéré. A la place, d'autres contenus cauchemardesques apparaissent, qui ne viennent plus figurer des angoisses diffuses, mais au contraire qui mettent en scène l'univers carcéral, avec des représentations très précises, leur permettant de constituer un néo-système phobique qui alimentera une défense par la réalité. Cette défense mettra en avant le danger réel pour ne plus évoquer les angoisses diffuses.



#### 4 - Passivité, activité et potentialité de régression

	Votre idéal, c'est laisser faire les autres (1)		Votre idéal, c'est l'action (2)	
	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins
Avant incarcération	42%	34%	72%	94%
Pendant Incarcération	47%	44%	55%	65%

Ces deux questions permettent d'évaluer la position du sujet à l'égard de la passivité et de l'activité.

Avant l'incarcération, les agresseurs présentent peu de recouvrement (question 1+2) entre passif et actif, en revanche avec un recouvrement de près de 30%, les Témoins présentent une possibilité d'ambivalence pour au moins un tiers d'entre eux, alors qu'elle n'est que de 10% pour les agresseurs. Une fois incarcérés les Témoins voient leur capacité de laisser agir les autres augmenter de 10% vs 5% pour les agresseurs sexuels. L'incarcération provoquerait donc chez les Témoins la possibilité d'adopter une attitude plus passive qu'à l'extérieur, cela ne serait le cas que beaucoup moins fréquemment pour les agresseurs.

Pour la presque totalité des témoins, en dehors de la prison, l'idéal c'est l'action contre 72% pour les agresseurs sexuels. Emprisonnés, l'action restent l'idéal pour 65% des Témoins et 55% des agresseurs. Cette baisse chez les Témoins corrobore les résultats précédants : lorsque le cadre extérieur le leur permet, les Témoins présentent une capacité d'abandonner leur idéal d'action, au profit d'une attitude plus passive. En bref, les Témoins présentent une capacité de régression.

Ces résultats nous indiquent l'effet de contenance qu'a la situation carcérale pour les Témoins. La prison, institution pourvoyant à leurs besoins primaires, circonscrivant les espaces et la temporalité, fonctionnera comme un contenant et sera investi comme tel par eux, c'est ce qui leur donnera la possibilité de s'appuyer sur ce cadre institutionnel pour juguler les excitations dues au développement de leur position passive (privation de liberté, coupure avec le monde extérieure, etc...), en conséquence il leur est alors possible d'abandonner en partie leur idéal d'action.

## 5 - La capacité dépressive

De l'ensemble de nos données il est intéressant d'extraire l'évaluation par les sujets eux-mêmes de leurs épisodes dépressifs.

	Avez-vous connu des moments de tristesse intense, de dépression ou d'abattement dans votre vie?	
	Témoins	Agresseurs
Souvent	31%	30%
Plutôt souvent	19%	13%
Rarement	47%	40%
Jamais	3%	17%

Cette évaluation serait peu discriminative si 17% des agresseurs ne disaient présenter **jamais** de moment de tristesse intense, de dépression ou d'abattement. Un tel résultat nous indique que, pour la population d'agresseurs sexuels, la dépression est d'un abord plus délicat que pour les témoins.

## 6 - L'activité onirique

Explorer l'activité onirique, c'est rechercher la fonctionnalité du travail du rêve, c'est-à-dire apprécier l'efficacité du rêve dans sa tâche d'équilibration entre processus primaires et processus secondaires. Les défaillances élaboratives affectant la fonction onirique l'empêche de jouer son rôle tampon. C'est alors que l'on peut voir apparaître des passages à l'acte ou encore des pathologies somatiques.

Pour apprécier la potentialité fonctionnelle d'un travail du rêve dans nos deux populations, nous avons exploré, au-delà du simple fait de rêver et de s'en souvenir, la qualité du rêve avant et pendant l'incarcération : s'agit-il de rêves répétitifs, de cauchemars, etc...et leur capacité de les raconter<sup>1</sup>.

	Rêvez-vous?	
	Témoins	Agresseurs
OUI	88%	77%
NON	12%	23%

---

<sup>1</sup> - L'étude sur les rêves a fait l'objet d'un autre travail, où est repris et analysé l'ensemble du corpus des rêves. Cette analyse montre une étonnante pauvreté du fonctionnement onirique.

Sinon, depuis quand		
	Témoins	Agresseurs
Depuis toujours	9%	17%

En règle générale, les agresseurs sexuels rêvent moins que les Témoins (77 vs 88%), et pour 17% de la population d'agresseurs, il en est ainsi depuis toujours.

Rêve répétitif avant incarcération	
Témoins	Agresseurs
44%	32%

Rêve de travail avant incarcération	
Témoins	Agresseurs
32%	53%

Cauchemars		
	Témoins	Agresseurs
Avant incarcération	53%	35%
Début incarcération	25%	30%

Si les Témoins présentent une activité onirique plus présente que les agresseurs, par contre, l'analyse de contenu des rêves ou les taux de rêves répétitifs et de rêves de travail indiquent que l'activité onirique de ceux qui rêvent n'est pas d'une meilleure qualité de part ou d'autre. Un élément renforce la mauvaise qualité du rêve chez les Témoins, c'est leur taux de cauchemar avant l'incarcération : un Témoin sur deux cauchemardait *versus* un agresseur sur trois. Cependant, avec l'incarcération, la chute de ce taux est remarquable pour les Témoins, ils ne sont plus qu'un sur quatre à avoir des cauchemars, alors que les agresseurs ne voit pas leur taux changer de manière significative.

Une telle occurrence nous indique de nouveau combien la situation carcérale est contenante pour les sujets Témoins. Psychiquement, ils pourront utiliser leur potentiel - apparemment plus important - de fonctionnalité onirique. En effet, les excitations, dans le cadre pénitentiaire seront suffisamment contenues pour pouvoir être traitées psychiquement, sans débordement des possibilités du sujet (ce qui est le cas dans le cauchemar). L'incarcération au travers de son effet de contenance provoque donc chez les

Témoins un effet de sédation de l'angoisse, ce qui n'est pas le cas pour les agresseurs.

## **7 - La répression : mode de défense prévalent**

La comparaison de nos deux populations montre qu'avec un taux d'angoisse diffuse plus important, peu d'organisation phobique, moins de capacités tant régressives que dépressives et des potentialités oniriques inférieures, **les agresseurs sexuels présentent une difficulté de mise en représentation psychique plus importante que notre population témoin**, composée essentiellement d'organisations psychopathiques. Que penser dans ces conditions du recours à la violence sexuelle, comme comportement de survie psychique? Ces éléments sur la piètre capacité élaborative des agresseurs sexuelles ne peut-il nous faire proposer, à titre d'hypothèse, de concevoir la violence sexuelle comme une violence plus archaïque que la violence purement physique sans connotation sexuelle? Une telle occurrence devrait nous faire reconsidérer nos conceptions psychopathologiques autour du concept de perversion.

Par ailleurs, cette moindre capacité régressive fait que là où la situation carcérale devrait présenter des effets de contenance psychique, elle n'est pour les agresseurs sexuels qu'élément d'un "actuel" excitant, potentiellement dangereux, entraînant chez eux une rupture volontaire entre les excitations et les représentations, afin de se protéger, utilisant ainsi de manière massive comme mécanisme défensif majeur **la répression**. Ce mécanisme défensif est dès le début de la vie, sous l'influence de l'environnement. La capacité de régression pauvre, l'impossibilité de s'appuyer sur le cadre institutionnel, la répression des affects de colère et de violence en tant qu'affect identitaire<sup>1</sup> donne parfois à ces sujets un aspect de passivité totale alors que l'on a affaire à une intense répression psychique.

Le fait que déjà à l'extérieur de la prison, l'angoisse ait de la difficulté à se lier à des représentations, nous indiquerait que **la répression est l'un des mécanismes défensifs prévalent chez les agresseurs sexuels**

---

<sup>1</sup> - En effet la violence est l'affect nécessaire à la différenciation originaire ou ultime, tant l'ultime en son terme rejoint l'origine. Violence nécessaire à l'affirmation d'une origine de l'identité. Cf P. Aulagnier.

dans leur quotidienneté hors incarcération. En effet, quel est l'environnement social qui est tolérant à l'agresseur sexuel? Car enfin, faut-il le préciser, l'agression sexuelle fonctionne chez ces sujets comme une caractéristique identitaire occulte, aussi monstrueuse soit-elle et inéchangeable, qui positionne ces sujets dans un sentiment intense de solitude, d'«être à part». Seule une telle compréhension permet de comprendre la constitution de réseaux d'échanges où, à l'intérieur de ceux-ci, certaines conduites délictueuses pourront fonctionner comme marques néo-identitaires.

Ce sentiment interne de solitude participera chez les agresseurs sexuels à leur quête des systèmes associatifs, lieux où des sujets s'unissent, au delà des différences, autour d'un objet fonctionnant comme un idéal et pouvant être perçu, par certains, comme venant suppléer à une identité défaillante.

Ainsi, pour les Témoins la situation carcérale permet une liaison des excitations, pour les agresseurs, au contraire. cette situation les conduit à une déliaison qui cependant sera temporaire, puisque nous verrons se stabiliser les taux de cauchemars dans nos deux populations après un temps d'adaptation. Ainsi, chacune des deux organisations psychiques (Agresseurs Sexuel et Témoins) fera-t-elle une utilisation différente du système carcéral : contenant pour les second, il deviendra organisateur pour les premiers du fait même du danger qu'il représente. Il ne faudrait pas occulter le fait que les agresseurs risquent de nouveau d'utiliser le danger réel encouru dans l'univers carcéral comme une défense par la réalité, leur évitant dès lors d'aborder leurs angoisses diffuses, shuntant ainsi tout travail thérapeutique. Ainsi et paradoxalement ils utiliseraient de nouveau leurs percepts (ici du danger) pour échapper à leur agonies identitaires.

Il sera donc nécessaire de tenir compte de ce type de défense dans les prises en charge thérapeutique. Le processus d'approche des angoisses diffuses ne pouvant s'effectuer qu'après un temps d'adaptation à l'univers pénitentiaire en gardant à l'esprit que les évocations des menaces de l'actuel (autres détenus, etc...) ne seront que des masques de leur impossibilité à se penser comme sujet.